



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs proposé implique des modifications de poste (suppressions sur un grade et création sur un autre grade, ou suppression sur un temps de travail, ou suppression d'un grade non utilisé).

Le tableau des effectifs référence le nombre de postes créés au sein de la collectivité qu'ils soient pourvus ou non. Ils sont comptabilisés par cadre d'emplois. Il existe une différence entre le nombre de postes créés par rapport au nombre de postes pourvus car cela permet une latitude dans les recrutements soient pour recruter des agents remplaçants, soient lors d'un départ pour changer de cadre d'emplois selon le besoin, soit pour répondre à un besoin temporaire. Toutefois le tableau des effectifs doit être au plus près de la réalité. L'avis du Comité Social Territorial est requis pour supprimer les postes.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 novembre 2023,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME LES POSTES :**

- **Postes permanents** (Postes pérennes présents dans les organigrammes ou correspondant à un remplacement)

1 Poste de Puéricultrice territoriale : suppression du poste de responsable de la crèche, recrutement sur un autre grade

1 Poste d'Attaché territorial : suppression du poste de DRH (ce poste ayant fusionné avec le poste de Responsable du Pôle Ressources)

2 Postes d'Adjoint technique : un des 2 postes (adjoint technique principal de 2^{ème} classe) est supprimé pour être transformé en poste de catégorie B (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) pour le poste de Technicien Supports Informatiques ; l'autre poste est supprimé (poste de cuisinier à l'Unité de Production Culinaire), suite au départ d'un agent (remplacement non nécessaire).

- **Postes non permanents** (Postes répondant à un accroissement temporaire d'activité ou à un besoin saisonnier ou à des contrats de droit privé)

Différents postes non permanents correspondant à de potentiels besoins occasionnels ont été créés. Toutefois, certains postes n'ont pas été utilisés ou ne le seront plus. Il s'agit donc de supprimer :

1 Poste d'Attaché territorial en ASA

1 Poste d'Adjoint administratif en ATA

1 poste d'Adjoint administratif en ASA

2 postes d'Adjoints techniques en ASA

3 postes d'Adjoints techniques à 60% en ATA

1 poste d'Adjoint technique à 70% en ATA

1 poste d'Adjoint technique à 80% en ATA

1 poste des Educateurs des APS en ATA

2 postes des Opérateurs des APS en ASA

1 Adjoint du patrimoine en ATA

1 poste d'Auxiliaire de puériculture en ATA

1 Poste de VTA en contrat de projet : le dispositif concerné n'est plus utilisé actuellement

- **CREER LES POSTES :**

Postes permanents

1 Poste dans le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux : un des 2 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux qui a été supprimé est recréé en poste de catégorie B (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) pour le poste de Technicien Supports Informatiques.

Le tableau des effectifs est joint en pièce annexe.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 45
Pouvoirs : 4
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 058-200067916-20231212-2023_12_12_14-DE

S²LO